

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

<u>Suppléants</u> :	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

RAPPORT N° 140304-08-FIN

ACQUISITIONS DIVERSES

REÇU

le 14 MARS 2014

M. CARSUZAA expose :

SOUS PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

✓ I - Service Informatique

Le service informatique doit renouveler une partie du parc informatique de la Communauté des Communes et se porter acquéreur de nouveaux matériels.

Un diagnostic de l'existant a été réalisé par le nouveau service informatique qui propose que certains services eu égard à la vétusté ou à la spécificité de leurs missions changent de matériels.

Il est ainsi proposé de retenir les choix techniques suivants :

- 5 ordinateurs dédiés à la bureautique et aux usages courants pour remplacer des ordinateurs encore utilisés et qui ont 7 ans ou plus.

- 1 ordinateur dit « Station de travail » suite au recrutement - remplacement au Pôle Urbanisme Aménagement du Territoire
- 1 ordinateur portable consécutif à la création du poste de Chef du Service Informatique et Télécoms.
- 1 imprimante à chargement manuel parallèle, à l'usage des services administratifs.

Le montant de ces acquisitions s'élève à un coût de 7 500 € HT, soit 9 000 € TTC qui se répartit comme suit :

5 ordinateurs « bureautique »	4 000€ HT
1 ordinateur « station de travail »	1 700€ HT
1 ordinateur ultraportable	1 200€ HT
1 imprimante	600€ HT

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de l'administration de la CCPO
- **INSCRIT** à la section d'investissement du Budget Primitif 2014 (Chapitre 21 : acquisition de matériel) la dépense afférente au renouvellement partiel du Parc Informatique soit 7 500 € HT, soit encore 9 000 € TTC.

✓ **II - Administration Générale**

• **Fax**

Le fax situé au siège de la CCPO, au premier étage, est actuellement hors service, car le toner est épuisé. Il faut également changer le tambour qui y est associé. Les pièces nécessaires ne figurent plus dans le stock disponible ; leur coût d'achat est d'environ 400 € HT.

La société SHARP a formulé une offre pour l'acquisition, l'installation et le paramétrage d'un module dédié à la fonctionnalité Fax sur le matériel situé dans le même local. Cette prestation représente un investissement de 638,40 € HT soit 766,08 TTC. Cette solution permet de s'affranchir des coûts de consommables dans l'avenir.

Vu la vétusté du fax actuel (>5 ans) et l'économie future sur les consommables, il vous est proposé de remplacer le fax actuel par le module adapté au photocopieur.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la dépense d'investissement 766,08 à remplacer le matériel fax actuel
- **AUTORISE** l'inscription des crédits à la section d'investissement du BP 2014

✓ **III - Piscine**

* Afin de permettre aux usagers d'identifier clairement le bâtiment de la piscine et de le répertorier en tant que service intercommunal, il vous est proposé la mise en place d'une enseigne sur la façade de l'établissement. (Piscine du Piémont Oloronais). Le coût de la réalisation est évalué à 1 250 € HT.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **RETIENT** le projet précité
- **INSCRIT** à la section investissement du BP 2014 (chap 21) la dépense afférente pour un montant de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC.

* Le système d'analyse et de traitement de la chloration des bassins du Centre Nautique fonctionne au quotidien depuis 1997.

A ce jour, une des 3 pompes est Hors Service et les sondes complètement usagées. Il est donc indispensable, pour assurer l'ouverture de nos bassins, pour permettre le bon fonctionnement de la piscine ainsi que, pour des raisons évidentes d'hygiène d'investir sur le changement de cet appareillage.

Cet investissement est prévu dans le programme investissement 2014 de la collectivité et il devrait réaliser au plus tard avant la fin du mois de mars.

Le montant correspondant d'élève à environ 15 000 € TTC.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport
- **INSCRIT** cette dépense au budget d'investissement de la collectivité

✓ **III - Spectacle Vivant**

Par délibération cadre en date du 28 novembre 2012, le Conseil Communautaire avait validé le principe d'une opération pluriannuelle de renouvellement des installations de sonorisation et de vidéo de la salle Jéliote au titre du Label "Scène Conventionnée".

Pour mémoire le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général 64 participent respectivement à hauteur de 20% et 30%.

Les subventions doivent être versées dans l'année de réalisation de la dépense.

Ces subventions étant confirmées, il s'agit maintenant de réaliser la 1ère tranche en l'occurrence l'acquisition du matériel de sonorisation (cela évitera par ailleurs des coûts de location onéreux).

REÇU

16 14 MARS 2014

SOUSSIGNATURE
GUYON S^{IE} MARIE

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** la réalisation du projet de renouvellement de la sonorisation de la salle Jéliote.
- **PREND ACTE** de la dépense d'un montant prévisionnel de 50 000 € TTC (déjà inscrits au BP 2014 du Spectacle Vivant section investissement - (approuvé le 19 décembre 2013).

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures



Affiché le 14.03.14



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE